
Bourses facultaires d'excellence à la maîtrise de type recherche en psychoéducation

Objectifs et valeur de la bourse

Le programme de bourses facultaires d'excellence à la maîtrise de type recherche en psychoéducation vise à souligner la qualité du dossier académique d'étudiantes et étudiants et à agir comme levier pour l'obtention de bourses externes ou de bourses d'excellence institutionnelles.

Ce programme s'adresse aux étudiantes et étudiants admis, pour une première fois, à temps complet, à compter du trimestre d'automne 2021, au cheminement de type recherche de la maîtrise en psychoéducation. Il est administré par la direction de la Faculté d'éducation, en collaboration avec le département de psychoéducation.

Puisque ces bourses constituent notamment un levier pour l'obtention de bourses institutionnelles ou d'organismes subventionnaires externes, une étudiante ou un étudiant ne peut pas cumuler une bourse facultaire avec l'une de ces bourses.

La valeur du soutien accordé à une étudiante ou un étudiant admissible à ce programme de bourses est de **2 500 \$**.

Conditions d'admissibilité

- Être inscrit à temps complet au cheminement recherche de la maîtrise en psychoéducation à la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke.
- Présenter un dossier universitaire antérieur à l'admission à la maîtrise avec une moyenne de 3,7 ou plus sur 4,3 (ou l'équivalent dans les autres systèmes de notation).
- Déposer une demande de bourse auprès d'organismes externes ([FRQSC](#), [CRSH](#), [IRSC](#) ou l'équivalent), ou dans le cadre du [Programme de bourses d'excellence aux études supérieures](#) de l'Université de Sherbrooke.

Modalités de demande et d'attribution

- Les étudiantes et étudiants admissibles selon les critères ci-dessus doivent déposer une demande en remplissant le formulaire désigné dans la plateforme Gestform au plus tard un mois après le début de leur premier trimestre d'inscription en recherche.
- La direction facultaire analyse les demandes reçues et confirme l'admissibilité des personnes candidates à ce programme de bourses d'excellence.
- L'étudiante ou l'étudiant dépose une demande de bourse auprès d'organismes externes ([FRQSC](#), [CRSH](#), [IRSC](#) ou l'équivalent), ou dans le cadre du [Programme de bourses d'excellence aux études supérieures](#) de l'Université de Sherbrooke, au cours des trois premiers trimestres d'inscription en recherche, avec l'appui de son équipe de direction et des services offerts par la direction facultaire pour les études supérieures en recherche.
- L'étudiante ou l'étudiant transmet la preuve de dépôt d'une demande de bourse externe ou institutionnelle à vdesr.education@usherbrooke.ca.
- Le versement du montant de la bourse est réalisé après réception de la preuve de dépôt d'une demande de bourse externe ou institutionnelle et après la date limite de retrait des activités pédagogiques.
- Pour recevoir le versement, l'étudiante ou l'étudiant étranger doit être présent au Québec et détenir un numéro d'assurance sociale.

Notes complémentaires

Même si la Faculté d'éducation continuera de déployer tous les efforts pour maintenir ce programme de bourses, elle ne peut pas garantir sa poursuite pour les cohortes suivantes.

L'attribution des bourses et la révision de ce programme sont sous la responsabilité de la direction facultaire. Les décisions prises dans le cadre de ce programme sont finales et sans appel.

En cas de question

vdesr.education@usherbrooke.ca

Tableau synthèse

Étape du parcours	Montant accordé	Action requise de la part de l'étudiante ou de l'étudiant	Suivi administratif pour le versement
Première inscription au cheminement en recherche à la maîtrise en psychoéducation	2 500 \$	Soumettre la demande de bourse dans Gestform. Transmettre la preuve de dépôt d'une demande de bourse externe ou institutionnelle à vdesr.education@usherbrooke.ca .	Quatre semaines après la transmission de la preuve de dépôt d'une demande de bourse externe ou institutionnelle